



Démission et congé parental

Par **MarieCastel**, le **19/02/2021** à **12:39**

Bonjour,

Actuellement maman d'un bébé de 6 mois, j'ai repris le travail il y a quelques semaines, mais je souhaiterais maintenant quitter mon entreprise, et ce au plus tôt.

Je suis cadre donc j'ai un préavis de 3 mois.

Je sais que pour une demande de congé parental, le préavis n'est que de 2 mois.

Puis-je par exemple :

- demander le 1er mars de partir en congé parental pour être en congé parental à partir du 1er mai

ET

- poser ma démission le 3 mars et donc quitter la société le 3 juin.

Ainsi, cela me permettrait de quitter physiquement le travail 1 mois plus tôt qu'avec une simple démission.

Merci pour vos réponses !

Par **P.M.**, le **19/02/2021** à **15:40**

Bonjour,

A priori, cela est possible mais théoriquement même si vous ne pouvez pas l'exécuter du fait du congé parental vous resterez en préavis pendant 3 mois et ne pouvez pas être embauché par un autre employeur puisque pas libre de tout engagement...

D'autre part, peut se poser de savoir si le contrat de travail est exécuté de bonne foi...

Peut-être vaudrait-il mieux d'essayer que l'employeur vous dispense d'effectuer une partie du préavis à votre demande en démissionnant dès maintenant...